

Deuxième conférence internationale sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle

Genève 19 – 21 septembre 2001

Patrimoine culturel

La Réunion des musées nationaux

La Réunion des musées nationaux (RMN) a été créée en 1895 pour recueillir des fonds, les gérer et procéder à l'acquisition d'œuvres d'art destinées à enrichir les collections nationales françaises. A l'origine, la RMN ne regroupait que quatre établissements : le musée du Louvre, le château de Versailles, le musée du Luxembourg et le château de Saint-Germain-en-Laye (musée des Antiquités nationales). La RMN est depuis 1990, un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère de la Culture.

Aujourd'hui la RMN travaille avec trente-trois établissements de tailles très diverses puisqu'à côté du Louvre, du musée d'Orsay et du château de Versailles, on trouve de petits musées comme le musée Delacroix, à Paris, ou le musée Magnin, à Dijon, et des musées de taille intermédiaire comme le musée Picasso, à Paris, le musée de la Renaissance, au château d'Ecouen, ou le musée « Message biblique Marc Chagall », à Nice. Il faut ajouter à ces établissements nationaux un certain nombre de musées régionaux pour lesquels la RMN assure des fonctions logistiques (organisation d'expositions, publication de catalogues) et commerciales (distribution, comptoirs de vente) ; on compte aujourd'hui une quinzaine de musées partenaires répartis sur l'ensemble du territoire (Caen, Lille, Lyon, Nantes, Bordeaux, Rouen, etc.). La RMN dispose également de plusieurs filiales, dont deux à l'étranger (Japon, Italie).

Les missions

D'abord chargée de procéder aux acquisitions d'œuvres d'art, la RMN a vu ses missions s'élargir progressivement à trois domaines : l'accueil du public, l'organisation d'expositions temporaires et la diffusion culturelle autour des collections permanentes des musées nationaux. La RMN organise en moyenne vingt-cinq expositions par an, très différentes par leur thème, leur taille et leur budget. Les plus importantes sont présentées dans les Galeries nationales du Grand-Palais (les plus fréquentées depuis 1983 : Manet, Turner, Watteau, Renoir, Degas, Gauguin, Titien, Toulouse-Lautrec, Caillebotte, Poussin, Corot, Cézanne, Georges de La Tour, Delacroix, Picasso, etc.).

Dès ses origines, la RMN a exercé une activité commerciale, limitée il est vrai à la vente des produits de chalcographie et de moulages du Louvre qui lui avaient été rattachés. Dans les années 1930, elle reprend à son compte l'édition de cartes

postales, des guides et des catalogues d'exposition des collections permanentes et des expositions temporaires qu'elle organise. Cette activité éditoriale – élargie à l'audiovisuel et, depuis 1993, au multimédia – s'est beaucoup développée au cours des dernières années (pour l'année 2000, le chiffre d'affaires du secteur éditorial et commercial de la RMN a atteint plus de 75 millions d'Euros).

Aujourd'hui la RMN dispose également d'une agence photographique qui possède un fonds de plus de 500 000 images (dont 150 000 numérisées) se rapportant pour l'essentiel aux œuvres conservées dans les musées nationaux français. Ce fonds, qui ne cesse de s'enrichir, offre un panorama représentatif de l'histoire de l'art et de l'archéologie depuis l'antiquité jusqu'au XXe siècle. Cette collection est mise à la disposition des chercheurs, des étudiants, et des éditeurs de livres et d'images sous toutes formes. Un site internet présente gratuitement au public l'intégralité de la collection de reproductions en couleur (www.photo.rmn.fr).

Distribution – commercialisation

Tous les produits édités par la RMN sont directement commercialisés dans les librairies boutiques qu'elle gère dans les musées nationaux et dans les musées de région ainsi que dans quelques boutiques installées à Paris et à l'étranger. Des boutiques indépendantes agréées par la RMN assurent également la revente d'une sélection de produits que l'on trouve aussi dans les espaces commerciaux de plusieurs grands musées étrangers.

Depuis 1993 la RMN a mis en place un service de vente par correspondance qui propose ses produits et ceux d'autres établissements culturels (Bibliothèque nationale de France, Ville de Paris, etc.) ; celui-ci s'est développé récemment par la création d'une chaîne de boutiques virtuelles sur Internet (www.Louvre.fr ; www.musee.orsay.fr ; www.museesdefrance.com ; etc.). D'autres ouvertures de boutiques virtuelles sont prévues dans le cadre du développement des projets de sites pour tous les musées nationaux (cf. ci-dessous).

Le multimédia

Disposant d'une compétence reconnue dans le domaine de l'édition d'art et d'une agence photographique qui compte, pour les œuvres d'art, parmi les plus importantes d'Europe, la Réunion des musées nationaux s'est intéressée très tôt aux nouvelles technologies de communication et au multimédia. Dès 1993, la RMN a créé un service multimédia en s'engageant avec différents partenaires, dans la production de cédéroms (déclinés par la suite sur support DVD-Rom et consoles de jeu) et dans la mise en ligne de sites culturels sur internet. Ces nombreux axes de développement ont pour objectif de valoriser et de mettre à disposition de tous les contenus scientifiques et artistiques en rapport avec les collections des musées et les expositions qu'ils organisent.

Publications hors ligne

La RMN présente aujourd'hui un catalogue de cédéroms culturels riche d'une cinquantaine de titres qui peuvent être regroupés autour de cinq grands thèmes :

- Musées, expositions, histoire de l'art : la vocation naturelle du département Multimédia est d'assurer la mise en valeur et la connaissance des collections permanentes des musées nationaux : *Le Louvre, visite virtuelle* DVD-Rom coproduit avec le musée du Louvre, Montparnasse Multimédia et Shogakukan. Il s'agit de la version évoluée du CD-Rom édité une première fois en 1993 (*Le Louvre, collections et palais* qui s'est vendu à plus de 400 000 exemplaires) ; *Musée d'Orsay, visite virtuelle* ; *musée de l'Ermitage, Saint-Petersbourg* ; *Les Impressionnistes* ; *Corot* ; *Poussin* ; *Cézanne* ; *Rodin* ; et aussi *Chardin, le Bénédicité* ; *Monet, la Gare Saint-Lazare* ; *Vinci, La Joconde, etc. Chefs d'oeuvres et civilisations, Afrique, Asie, Océanie & Amériques*.
- Jeux : en 1996, la RMN avec *Versailles, complot à la cour du roi soleil* invente un nouveau genre, le « ludo culturel », qui permet de découvrir le patrimoine mondial à travers un jeu d'aventure historique ; autres titres édités : *Chine, intrigue dans la cité interdite* ; *Égypte, l'Énigme de la tombe royale* et *La prophétie d'Héliopolis* ; *Pompéi, la colère du volcan* (titres coproduits avec Cryo) ; *Paris 1313, Le disparu de Notre-Dame* ; *Louvre, l'ultime malédiction* (titres coproduits avec Index +) ; un nouveau titre se déroulant au château de Versailles doit paraître à l'automne 2001.
- Jeunesse : programmes destinés à rendre l'art accessible aux plus petits : *Le Louvre raconté aux enfants* (coédité avec Gallimard) ; *Artus contre le démon du musée* (coproduit avec Hachette Multimédia) ; *Au cirque avec Seurat* (avec Gallimard).
- Encyclopédies : la RMN a développé des partenariats prestigieux pour réaliser des encyclopédies de référence : *Le XXe siècle, l'Histoire de France* (avec Encyclopaedia Universalis et Montparnasse Multimédia) ; *l'Encyclopédie de l'art moderne et contemporain* (avec Hazan, Akal et l'aide de l'UE) ;
- Des publications scientifiques présentant les collections permanentes des musées : *La Collection du musée d'art moderne de Saint-Etienne* ; *Les Modernes, de Picasso à Picasso – musée des Beaux-arts de Lyon* ; *De Dufy à Chaissac : la peinture moderne au musée des Beaux-arts de Nantes*. Seont prochainement publiés des titres concernant les collections du musée Guimet (céramiques chinoises et estampes japonaises), le château de Versailles (décor sculpté) et les récentes acquisitions des dessins du musée du Louvre. Ces publications sont ou seront également disponibles sur internet.

Publications en ligne

Depuis 1997, la RMN développe son site institutionnel www.rmn.fr en versions française et anglaise. Il donne aux internautes une présentation générale de l'établissement et de ses missions. Le site propose également de visiter les 33 musées nationaux et présente les expositions de la RMN, les plus importantes faisant l'objet de dossiers spécifiques. Le succès de ces dossiers a permis de nouer de nombreux liens et partenariats éditoriaux et commerciaux avec d'autres sites (portails, fournisseurs d'accès, sites de presse, etc.). Il présente également les produits éditoriaux de la RMN que les visiteurs peuvent découvrir grâce à des démonstrations en ligne, des extraits vidéos ou de CD-Rom.

Sites des Musées nationaux

La Réunion des musées nationaux a reçu pour mission de réaliser l'ensemble des sites des musées nationaux. Si des sites présentant les collections et l'activité des plus grandes institutions – Le Louvre, Versailles, Orsay – ont été mis en place dès que les technologies le permettaient, les établissements plus modestes ne disposaient pas des moyens de faire connaître leur patrimoine et leur action sur le web. Dès 2000 ont été mis en ligne les site du musée du Moyen-Âge, du musée Guimet, du musée des Arts d'Afrique et d'Océanie ; suivront le musée Delacroix, le musée de la Renaissance, le musée des Antiquités nationales, les châteaux de Compiègne et de Fontainebleau, etc. Ces sites donnent accès à une présentation des collections, aux informations pratiques, au programme des expositions temporaires et à un ensemble de documents concernant l'histoire du musée et de ses activités.

Musées de France.com

La RMN a construit un réseau de boutiques électroniques permettant à chacun des musées de présenter une sélection d'objets mis en vente sur internet : livres, bijoux, affiches, moulages, plus de 1000 cadeaux d'art accessibles dans le monde entier et mettant en valeur les œuvres de tous les musées.

Photo.rmn.fr

Sur ce site créé en 1999, la RMN propose au plus large public l'ensemble de son fonds de photographies en couleur représentant les chefs d'œuvres de plus de 100 musées français et étrangers. Le site permet de consulter la base de données grâce à un moteur de recherche en langage naturel et de visualiser les images présentées avec leur légende complète. Il permet également de passer commande en ligne de photographies traditionnelles (Ektachromes ou tirages argentiques) et de fichiers numériques en basse ou en haute résolution. La mise en place de cet outil de diffusion a nécessité la négociation de conventions avec les ayants droit (familles Picasso, Matisse, ou sociétés collectives de gestion des droits), autorisant la RMN à diffuser sur internet les reproductions des œuvres, définissant les contraintes techniques éventuelles (niveau de résolution des images, rédaction du crédit photographique) et établissant éventuellement des modalités de rémunération.

L'Histoire par l'image

En cours de réalisation (mise en ligne en octobre 2001) un site consacré à l'éducation à l'art à travers l'Histoire de France. Destiné aux élèves et professeurs des lycées, ce site présente pour la période 1789 – 1939 un ensemble iconographique remarquable se rapportant aux principaux faits historiques et sociaux. Les images font l'objet d'un commentaire resituant leur création sous l'angle de la représentation du fait historique dans son environnement : les courants artistiques, la démarche de l'auteur, la signification esthétique et sociale de l'œuvre. Des études comparatives sont également présentées. Les interfaces accordent une place privilégiée au travail personnel et éditorial. Ce site qui s'inscrit dans une volonté de promouvoir l'internet culturel se veut une force de proposition dans le domaine pédagogique lié à l'usage des nouvelles technologies dans l'enseignement.

Matisse-Picasso

A l'occasion de la grande exposition internationale (co-organisée avec le Moma de New-York et la Tate Gallery de Londres) qui doit se tenir en 2002, il a été décidé de mettre en ligne un site destiné à illustrer les relations entre les deux artistes au cours du Xxe siècle : il présentera des reproductions de documents se rapportant à leurs expositions, à leurs échanges, et à tous les commentaires et études qui ont pu être publiés lors des divers événements et manifestations les concernant (photographies, articles de presse, catalogues, études et archives privées diverses, etc.). Compte tenu de l'importance de la place faite aux sources originales, ce type de projet - dont l'objet principal est avant tout culturel et scientifique - rencontre très concrètement tous les problèmes liés à la protection du droit d'auteur (photographies, videogrammes, textes et documents sonores, reproductions de catalogues, d'articles de presse, etc.). Ce site n'aurait pu exister sans le consentement et la coopération étroite des deux familles représentant les ayants droit des artistes.

Euromuseum

Portail européen destiné prioritairement à la présentation des grandes expositions internationales organisées par les principaux musées d'Europe (National Gallery de Londres, musée du Louvre, Staatliche Museen zu Berlin, Kunsthistorisches Museum de Vienne, Rijksmuseum Amsterdam, National Galleries of Ireland, National Gallery Prague, Van Gogh Museum, Palazzo Grassi, Venise, Victoria and Albert Museum Londres, Statens Museum for Kunst, Copenhagen, etc.) et la Réunion des musées nationaux. Mis en ligne au mois d'octobre 2001, ce site présentera le calendrier des expositions à venir accompagné de toutes les informations culturelles et pratiques indispensables au visiteur (contenu, partenaires, billetterie, accès, etc.). Il permettra d'accéder également par des liens à l'ensemble des sites des partenaires associés dans le consortium Euromuseum.

Patrimoine et droit d'auteur

Toutes les réalisations en ligne et hors ligne produites ou coéditées par la RMN mettent en œuvre des contributions et font appel à des documents ou des prestataires de toutes sortes. L'exploitation des objets produits - même à des fins non commerciales - engage le producteur au regard des questions de propriété intellectuelle : droits des artistes dont les œuvres sont reproduites, droits des photographes sur les images utilisées, droits sur les textes (reproduits ou créés), droits sur les logiciels, sur la musique, sur le scénario original, sur les bases de données, graphistes, acteurs, auteurs, etc. La RMN en tant qu'éditeur de programmes est à la fois utilisateur de formes protégées (qu'elle en détienne ou non les droits) et elle-même producteur de nouvelles formes qui bénéficieront d'une protection.

Institution publique ayant pour mission de valoriser le patrimoine, la RMN doit à la fois veiller au respect du droit, diffuser l'information et la création auprès du plus large public sans le pénaliser et s'efforcer de trouver une viabilité économique aux programmes ainsi exploités. C'est dans ce contexte quelque peu paradoxal que la RMN doit accomplir ses missions.

Photographie

Le droit des photographes est particulièrement bien protégé en France, notamment compte tenu des dernières dispositions contenues dans le Code de la Propriété intellectuelle qui assimile quasiment toute création photographique à une œuvre d'art. Ce principe de protection de toute photographie originale conduit à redoubler de vigilance pour ce qui concerne l'exploitation de tout document sur un cédérom ou sur un site internet, qu'il s'agisse de la simple reproduction en deux dimensions d'une œuvre ou qu'il s'agisse d'une photographie en trois dimensions. On sait également qu'en France les monuments ou bâtiments récents – dans la limite des 70 ans, « post mortem auctoris », telles que fixées dans le cadre de la directive européenne – font également l'objet d'une protection qui permet aux architectes de limiter les conditions d'utilisation ou d'exploitation des images de leurs réalisations. Le droit à l'image des personnes et l'exploitation de l'image des biens soulève aujourd'hui de plus en plus de difficultés et a été l'objet de nombreuses procédures pénales. Le débat s'est ouvert en France sur les conflits entre le respect de ces droits et le devoir d'informer, notamment pour ce qui concerne l'utilisation des images par la presse.

Les bases de données publiques

La Réunion des musées nationaux contribue à la diffusion des données patrimoniales dans le secteur des musées. Elle répond à la mission de mise à disposition des données publiques auprès des différents utilisateurs concernés : chercheurs, éditeurs, grand public. En Europe, la directive du 11 mars 1996 a créé un véritable droit des bases de données. Elle a été adoptée en France par la loi du 1^{er} juillet 1998 qui est désormais fondue dans le code de la propriété intellectuelle et donne naissance à un nouveau titre intitulé « droits des producteurs de bases de données » (articles L. 341-1 à L.343-4).

L'Union européenne fait de l'exploitation des données publiques numériques un des points de l'initiative « e.europe » et un des axes d'actions du programme « contenus électroniques » adopté par le Conseil lors de la présidence française.

Propriété intellectuelle et démocratie culturelle

En France, le gouvernement a fait une priorité de la mise à disposition sur les réseaux des données publiques essentielles. Dans ce cadre, les données culturelles vont jouer un rôle important... Le ministère de la Culture et de la communication a mis en œuvre depuis plusieurs années des plans de numérisation ambitieux ; il a réalisé lui-même d'importantes bases de données sur le patrimoine (base *Joconde* présentant les collections beaux-arts des musées nationaux et territoriaux, mais aussi projets concernant l'archéologie, l'ethnologie, les archives, etc.). De nouvelles voies sont ainsi ouvertes pour mieux rendre accessible ce patrimoine à des fins de documentation, d'éducation ou de loisir et assurer au patrimoine culturel une plus vaste audience. Une mission est actuellement en cours destinée à inventorier les acteurs du secteur, identifier la nature et le statut des contenus proposés et étudier les différents modes de mise à disposition du public notamment selon quelle économie et selon quel mode de gestion des droits de propriété intellectuelle.

Le conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique mis en place le 11 mai 2001 par Catherine Tasca a pour mission d'examiner tous les aspects de ces problèmes et toutes les conséquences de la mise en œuvre des différents dispositifs de diffusion sur les droits de propriété intellectuelle et une étude complémentaire a été lancée sur la notion de « création salariée des agents publics » et l'éventuelle reconnaissance du droit d'auteur pour les fonctionnaires.

Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale, dans son discours du 20 août à l'Université d'été de la communication à Hourtin, fait part des mêmes préoccupations aussi bien pour ce qui concerne la volonté de démocratiser les nouvelles techniques que le souci de respecter l'environnement lié à la protection des droits des auteurs : « Nous souhaitons désormais faire porter la priorité de notre action sur l'usage des technologies multimédia en construisant un espace numérique accessible librement par tous les enseignants et tous les élèves ». C'est dans ce cadre qu'un accord a été signé avec le musée du Louvre de façon à rendre gratuit l'accès au site *Louvre.edu* présentant les œuvres du musée accompagnées de notices pédagogiques par tous les lycées et collèges. « Le ministère a entrepris un important travail de concertation afin de résoudre, en amont, les problèmes de droit d'auteur. Ceci de manière à respecter les auteurs pédagogiques innovants, mais aussi parce que la sécurité juridique sur les projets de création multimédia est un argument de compétitivité », (cf. www.education.fr).

Conclusion

Il y a en France une forte impulsion gouvernementale pour créer « un domaine public mondial de l'information sur internet, accessible à tous, gratuitement » et de nombreux moyens ont été ou seront mis en œuvre pour le rendre possible. C'est également en France que les auteurs, les artistes, les éditeurs de logiciels sont parmi les mieux protégés. Il est également vrai que tout l'appareil juridique et tous les dispositifs technologiques visant à sécuriser les données sur internet développés récemment ont eu pour principal objectif de protéger les ayants droit, les éditeurs et les producteurs contre le piratage à des fins commerciales. En revanche les législations nationales ou les règles liées aux usages font en général preuve de la plus grande bienveillance à l'égard de l'utilisateur de bonne foi qui ne recherche ni la contrefaçon, ni le lucre : tolérance pour la copie privée en France, « fair use » dans les pays anglo-saxons, etc. Il est généralement considéré comme allant de soi que des ressources constituées sur des fonds publics soient remises gracieusement à la disposition des citoyens... Il n'en demeure pas moins que ces espaces publics doivent respecter l'environnement juridique dans lequel ils se développent. Et il reste, pour ce qui nous concerne, à « inventer » le modèle économique qui nous permettra de relever ce défi de la « double contrainte »...